



Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
 21 AVR. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION ET AFFICHAGE 18/04/2026 / IDV	L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. Heimanu TAIARUI est nommé secrétaire de séance.
--	---

Date de transmission IDV	21/04/2026	Date du Rendu exécutoire	21/04/2026
Date d'affichage de la délibération	21/04/2026		

OBJET : Fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

NOMBRE DE CONSEILLERS
 EN EXERCICE : 33
 PRESENTS : 29
 PROCURATIONS : 04
 ABSENT : 00
 VOTANTS : 33
 POUR : 33
 CONTRE : 00
 ABSTENTION : 00

Le Maire certifie que le compte- rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

TEISSIER Mike

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Ariipeu Teiho, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TERINATOOPA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERINOHU Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TEINAORE Ariara Junior, 8 ^{ème} adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. LEE Alexander, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tauatea TAAVIRI
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme BENNETT Maud, conseillère	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ariara TEINAORE
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terangi FAATAHE
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. AVAE Rahiti, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. OITO Pierre, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Béatrice FLORES
Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. RIMA Fabien, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Formant la majorité des membres en exercice.

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française notamment l'article L.2122-2 ;
- Vu** le décret 72-407 du 5 octobre 2007 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° HC 601 DiRAJ/BAJC du 21 novembre 2024 fixant les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maires, maires délégués et adjoints aux maires délégués, de présidents et membres de délégations spéciales faisant fonction d'adjoints, de conseillers municipaux, de présidents de syndicats de communes, de présidents de syndicats mixtes de la Polynésie française ;
- Vu** la délibération n° 2026-04 du 2 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire de la commune de Papara en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération n° 2026-03 du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Papara ;
- Vu** le procès-verbal du 28/03/2026 portant élection du maire et des adjoints de la Commune de Papara ;
- Vu** l'arrêté n° 2026-179 du 10 avril 2026, portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints au maire, à certains conseillers municipaux et aux suppléants.

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les fonctions de maire, d'adjoint au maire et de conseiller municipal sont exercées à titre gratuit (article L2123-17), mais que, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les élus peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction.

La commune de PAPARA comptait, selon les données issues du recensement de la population réalisé en 2022, 11.894 habitants ; que les montants des indemnités de fonction susceptibles d'être versées au maire, aux adjoints au maire, ainsi qu'aux conseillers municipaux sont déterminés par **l'arrêté n° HC 601 DiRAJ/BAJC du 21 novembre 2024** pris par le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, lequel fixe ces indemnités par référence aux indices applicables aux fonctionnaires des corps de l'État en fonction de la strate démographique de la commune, selon le barème suivant :

Population de la commune	Indice de référence – Maire	Taux maximal – Adjoints	Taux maximal – Conseillers
De 10 000 à 19 000 hab.	343	40 %	6 %

Il convient de respecter l'enveloppe indemnitaire globale, correspondant au montant cumulé des indemnités maximales pouvant être allouées au maire, aux adjoints, ainsi qu'aux conseillers municipaux en fonction, laquelle est fixée à 20.465.280 francs CFP par an, soit 1.705.440 francs CFP par mois.

En fonction de l'indice de référence, soit 343, l'indemnité maximale du maire est de 370.748 francs CFP.

En fonction du taux maximal de 40 %, l'indemnité maximale d'un adjoint au maire est de 148.299 francs CFP.

En fonction du taux maximal de 6 %, l'indemnité maximale d'un conseiller municipal est de 22.245 francs CFP.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer, à la demande du maire, les montants des indemnités de fonction versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux, sous réserve que les crédits nécessaires soient dûment inscrits au budget principal de la commune ;

L'article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales, dans son dernier alinéa, impose que toute délibération du conseil municipal relative aux indemnités de fonction attribuées à un ou plusieurs de ses membres soit accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ;

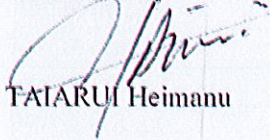
Tel est l'objet de la présente délibération, soumise à votre approbation.

ADOPTE

- Article 1.** Le total des indemnités mensuelles accordées est d'un million six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quarante Francs pacifique (1.697.840 francs CFP), soit vingt million trois cent soixante-quatorze mille quatre-vingts Francs pacifique (20.374.080 francs CFP) par an.
- Article 2.** Est accordé les indemnités de fonctions au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ainsi qu'il apparaît au tableau annexé à la présente délibération.
- Article 3.** Les indemnités de fonction seront allouées mensuellement.
- Article 4.** Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence.
- Article 5.** La dépense est imputable au budget principal, à l'article 6531 de la section de fonctionnement.
- Article 6.** La présente délibération prend effet à compter de son rendu exécutoire.
- Article 7.** Toutes délibérations antérieures et contraires à la présente délibération sont par conséquent abrogées.
- Article 8.** Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.
- Article 9.** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

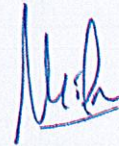
*La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.
Fait et délibérée les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.*

Secrétaire de séance


TAIARUI Heimanu



Le Maire



TEISSIER Mike

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte,
qui a été transmis au Haut-Commissaire
le 21/4/26 et notifié ou
publié le 21/4/26

Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Enveloppe globale	:	1 705 440 FCFP
Indemnité maximale du maire	:	370 748 FCFP
Indemnité maximale des adjoints	:	148 299 FCFP
Indemnités maximale des conseillers (6%)	:	22 245 FCFP

	FONCTIONS	TITULAIRES	MONTANT
1	Maire	M. TEISSIER Mike Aripeu Teiho	321 440 FCFP
2	Première adjointe	Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea	111 000 FCFP
3	Deuxième adjoint	M. UEVA Lionel	111 000 FCFP
4	Troisième adjointe	Mme AROMAITERAI Maiarii	111 000 FCFP
5	Quatrième adjoint	M. TERIINATOOFA Pascal Petero	111 000 FCFP
6	Cinquième adjointe	Mme TEAHU ÉPOUSE TERIINOHO Lydie Tahia	111 000 FCFP
7	Sixième adjoint	M. OTCENASEK Yann	111 000 FCFP
8	Septième adjointe	Mme TUPAI Angeline	111 000 FCFP
9	Huitième adjoint	M. TEINAORE Ariara Junior	111 000 FCFP
10	Neuvième adjointe	Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani	111 000 FCFP
11	Conseiller	M. LEE Alexander, conseiller	22 200 FCFP
12	Conseillère	Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	22 200 FCFP
13	Conseiller	M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	22 200 FCFP
14	Conseillère	Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	22 200 FCFP
15	Conseillère	Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	22 200 FCFP
16	Conseiller	M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	22 200 FCFP
17	Conseiller	M. RAVETNO Emmanuel Apera, conseiller	22 200 FCFP
18	Conseiller	M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	22 200 FCFP
19	Conseillère	Mme GROUAZEL Eva, conseillère	22 200 FCFP
20	Conseillère	Mme BENNETT Maud, conseillère	22 200 FCFP
21	Conseiller	M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	22 200 FCFP
22	Conseillère	Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	22 200 FCFP
23	Conseiller	M. TAIARUI Heimanu, conseiller	22 200 FCFP
24	Conseillère	Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	22 200 FCFP
25	Conseiller	M. AVAE Rahiti, conseiller	22 200 FCFP
26	Conseiller	M. OITO Pierre, conseiller	0 FCFP
27	Conseillère	Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	0 FCFP
28	Conseillère	Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	0 FCFP
29	Conseiller	M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	0 FCFP
30	Conseillère	Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	0 FCFP
31	Conseiller	M. MOU-FAT Henere, conseiller	0 FCFP
32	Conseillère	Mme PUNUA Sonia, conseillère	22 200 FCFP
33	Conseiller	M. RIMA Fabien, conseiller	22 200 FCFP
			1 697 840 FCFP